

Les familles plus nombreuses en Flandre

Plus de 4,5 milliards d'allocations familiales sont attribuées aux Belges chaque année

Une famille de 31 enfants, ce n'est pas courant ! Et pour cause. À Marcinelle, la famille Regnier dont le papa vient de décéder comptait un nombre assez impressionnant d'enfants. Nous avons fait le tour des familles nombreuses du pays afin de dresser un état des lieux. Après celle de Marcinelle, c'est une famille de 16 enfants qui tient le haut du pavé wallon.

Dans son rapport annuel, Famifed, l'agence fédérale belge pour les allocations familiales reprend les chiffres du secteur pour l'an-

Selon nos calculs, l'Etat octroyait à la famille Regnier 7.792,24 euros d'allocations

née 2016. On apprend ainsi que 4.517.542.414,06 euros ont été

payés aux Belges, rien qu'en allocations familiales, pour l'année 2016.

Mais ce rapport met également en avant le nombre de familles nombreuses qui touchent des allocations en Belgique. On connaît déjà la famille la plus étoffée de Belgique : Serge Regnier, qui est décédé il y a quelques jours, était l'heureux papa de 31 enfants à Marcinelle. Avec trois femmes ! Cela implique donc une famille de 35 personnes. Selon nos calculs, l'Etat octroyait à la famille Regnier 7.792,24 euros d'allocations familiales mensuelles en partant du principe qu'ils sont tous toujours à la charge des parents.

Suite au décès du patriarche, ce montant devrait toutefois diminuer. En effet, les allocations sont attribuées au chef de famille et les montants sont exponentiels. Les trois mamans de ses enfants bénéficieront donc de cette indemnité au prorata du nombre d'enfants qu'elles ont eus. En sachant que le premier arrivé touche 93,93 eu-

ros, le deuxième 173,80 euros et à partir du troisième, c'est toujours 259,49 euros par enfant.

DES CHIFFRES STABLES

Mais ce n'est pas en Wallonie que les familles les plus grandes sont référencées. Selon l'étude de Famifed, c'est en Flandre que le taux de natalité au sein d'une même famille est le plus important. La partie nord du pays compte en effet une famille de 18 enfants et cinq autres de 16 bambins.

Côté sud, après la famille Regnier, il y en a deux de 16 enfants déclarées comme bénéficiaires d'allocations (contre 5 en Flandre). D'après nos estimations, ces fa-

milles de 16 enfants toucheraient 3.900,39 euros mensuellement.

En descendant dans le tableau, on découvre que côté wallon, les fratries très nombreuses sont bien moins courantes qu'au nord : alors que les Flamands comptent une famille de 17 enfants, 3 fratries de 15 et 6 autres de 14 bambins, la Wallonie n'apparaît que loin derrière avec deux familles de

13 enfants en 2016.

Pour la suite du tableau, la Flandre garde une longueur d'avance sur la Wallonie et Bruxelles. On épinglera par exemple, les familles de 10 bambins qui ne sont que 18 côté francophone alors qu'on en compte 59 chez les Flamands. Soit plus du

triple ! Même constat avec les familles de 8 enfants. On en dénombre 288 au nord du pays pour seulement 154 au sud. Plus le nombre d'allocataires diminue, plus l'écart s'amenuise toutefois. Quand on prend les fratries de six enfants, 1.321 vivent en Wallonie, 1.796 en Flandre.

À Bruxelles, c'est une famille de 13 enfants qui tient le haut du pavé et touche environ 3.121,92 euros pour leurs allocations mensuelles. Les Bruxellois sont tout de même 665 à afficher une fratrie de 6 enfants. Des chiffres qui semblent stables sur ces dernières années, quelle que soit la communauté concernée. ●

FANNY JACQUES

Pas que pour les Belges

Près de 300.000 enfants étrangers aussi

Pour bénéficier des allocations familiales, il n'est pas nécessaire d'être originaire du pays allocataire. Cet argent est en effet accordé à toute personne prouvant son statut de travailleur salarié (ou chômeur ou invalide ou pensionné).

Ainsi, 298.233 enfants qui ne détiennent pas la nationalité belge recevaient, en 2015, des allocations familiales. Une grande partie de ces bénéficiaires émane

d'Europe (198.924) et principalement du pays le plus proche : la France (35.402 enfants).

L'Italie est toutefois en tête avec 35.723 enfants. 34.752 bambins néerlandais bénéficient aussi des allocations sur notre territoire. En Espagne, 16.626 bambins ont suivi leurs parents jusqu'à notre plat pays.

Enfin, le Maroc est bien représenté sur notre territoire avec 29.219 enfants qui reçoivent des indemnités mensuelles.

11.012 PETITS RÉFUGIÉS

Les réfugiés reconnus se retrouvent aussi dans le peloton de tête. Avec 11.012 enfants, dont la majorité en Wallonie (3.162), suivi par Bruxelles (3.064), puis la Flandre (4.625) et la communauté germanophone qui en dénombre 161.

Dans le classement dévoilé par Famifed, l'Afrique arrive en troisième position des continents les plus implantés en Belgique avec

53.425 enfants issus de cette partie du monde qui reçoivent des allocations. Parmi les moins représentés, on notera le Canada avec 306 enfants, 805 provenant d'Equateur, 1.170 du Brésil, 725 issus d'Angola ou 1.599 de Russie.

Notre pays reste donc une terre d'accueil où la multiculturalité n'est pas un vain mot. ●

F.J.